

CHRONIQUE  
CONSTITUTIONNELLE FRANÇAISE

(1<sup>er</sup> MAI – 30 JUIN 1997)

*Les références aux 23 premières chroniques sont données sous le sigle CCF suivi du numéro correspondant de Pouvoirs et de la page du recueil qui les réunit : Chroniques constitutionnelles françaises, 1976-1982 (PUF, 1983).*

183

REPÈRES

- 1<sup>er</sup> mai. Jean-Marie Le Pen qualifie la dissolution de « coup d'État ».
- 2 mai. Lionel Jospin présente le programme du PS.
- 3 mai. Philippe Douste-Blazy est blessé d'un coup de couteau à Lourdes par un déséquilibré.
- 9 mai. Lionel Jospin répond au président de la République dans une lettre à tous les quotidiens.
- 19 mai. « Je m'efforce de donner un sens à la dissolution », déclare Philippe Séguin.
- 20 mai. Il est « évident qu'en cas de cohabitation la France parlerait d'une seule voix en Europe », répond L. Jospin à J. Chirac.
- 26 mai. A. Juppé annonce qu'il abandonnera Matignon après le second tour.
- 27 mai. Mise en garde à vue de Jean-Maxime Lévêque, ancien président du CCF et du Crédit Lyonnais.
- 29 mai. Lionel Jospin dénonce l'« attelage baroque » Séguin-Madelin.
- 1<sup>er</sup> juin. Jean-Marie Le Pen réclame la démission de Jacques Chirac.
- 2 juin. Mise en examen de Pierre Méhaignerie, Bernard Bosson et Jacques Barrot dans l'affaire du CDS.
- 4 juin. Le chef de l'État « doit payer le prix de l'échec », estime Raymond Barre.
- 5 juin. Philippe Séguin est candidat à la présidence du RPR.
- 10 juin. Le gouvernement décide de régulariser les sans-papiers.
- 14 juin. François Hollande devient Premier secrétaire délégué du PS.
- 19 juin. Le Premier ministre propose « un pacte républicain et un pacte de développement, de sécurité et de solidarité ».
- 20 juin. Edouard Balladur exige le secrétariat général du RPR pour Nicolas Sarkozy.
- 24 juin. Alain Madelin succède à François Léotard à la présidence

du PR qui devient « Démocratie libérale ».

28 juin. Confirmation de la fermeture définitive de l'usine Renault de Vilvorde.

29 juin. Naissance d'« Écologie citoyenne », qui réunit le Parti écologiste (Y. Pietrasanta) et Convergence écologie solidarité (N. Mamère).

#### ASSEMBLÉE NATIONALE

– *Bibliographie*. RAN, 12<sup>e</sup> éd., 1997 ; M. Brimont-Mackowiak, « Les révisions du RAN de mars 1994 et d'octobre 1995 ou le constat d'une certaine récurrence », RDP, 1997, p. 427.

– *Bilan de la X<sup>e</sup> législative (2 avril 1993-21 avril 1997)*. 68 remplaçants sont devenus députés ; 51 élections partielles ont été organisées ; 5 commissions spéciales et 8 commissions d'enquête constituées, tandis que 391 lois étaient promulguées au cours de ce laps de temps. En matière de contrôle, 5 votes de confiance (art. 49 al. 1<sup>er</sup> C) sont intervenus et 2 motions de censure (art. 49 al. 2) déposées. L'engagement de responsabilité gouvernementale sur un texte a été utilisé à trois reprises. Par ailleurs, 762 propositions d'actes communautaires (art. 88-4) ont été soumises à la représentation nationale. Enfin, le Congrès du Parlement a été réuni à quatre reprises, ce qui est sans précédent sous la République (BAN 1, p. 62).

– *Bureau*. M. Laurent Fabius (Seine-Maritime, 4<sup>e</sup>) (S) a été élu président, le 12-6 au second tour, par 292 voix contre 223 à M<sup>me</sup> Nicole Catala (RPR) (p. 2816). L'ancien Premier ministre avait manqué de 8 voix son élection au premier tour, à la suite de la candidature de M. Guy

Hascoët (RCV), qui entendait protester, au nom de son groupe, contre le refus du PS de lui attribuer une présidence de commission permanente (*infra*) (p. 2816). M. Fabius accède pour la seconde fois de sa carrière au « perchoir » (cette *Chronique*, n<sup>os</sup> 47 et 62, p. 190 et 168). Après accord entre les présidents de groupes, ont été nommés, le 13-6 (p. 2727) : 6 vice-présidents, MM. Glavany (S), Cochet (RCV), Mazeaud (RPR), de Robien (UDF), Péricard (RPR) et Santini (UDF), et 3 questeurs : MM. Derosier (S), Brunhes (C) et Cuq (RPR). Le groupe communiste a décidé d'instaurer un système tournant dit du *tournoiement* pour la questure qui lui est attribuée (BQ, 13-6). Enfin 12 secrétaires ont été désignés : 6 PS, 1 RCV, 3 UDF et 2 RPR (p. 2827).

6 délégations ont été constituées au sein du Bureau : application du statut de député ; communication ; activités internationales ; offices parlementaires ; recevabilité des propositions de loi ; groupes d'études. Chacune d'entre elles est présidée par l'un des vice-présidents de l'Assemblée (BAN 2, p. 17).

– *Composition (XI<sup>e</sup> législature)*. A l'issue des élections des 25-5 et 1<sup>er</sup>-6 et du scrutin organisé en Polynésie française, le samedi 17-5, une nouvelle alternance (la 6<sup>e</sup> depuis 1981) s'est manifestée. Au terme d'un *vote-sanction* (cette *Chronique*, n<sup>o</sup> 66, p. 179), le peuple souverain a écarté la majorité sortante RPR-UDF au profit de la « gauche plurielle » qui détient désormais 319 sièges : 250 socialistes, 36 communistes et 33 RCV, contre 140 RPR et 113 UDF. Parmi les 5 députés non inscrits, figure un Front national (M. Le Chevallier, Var, 1<sup>re</sup>) (BAN 1, p. 7). Au surplus, 4 sénateurs ont été élus au Palais-Bourbon, tandis que

les ministres du gouvernement Juppé connaissaient un sort contrasté.

La moyenne d'âge s'élève légèrement par rapport à la précédente législature : 52 ans et 8 mois contre 52 ans (*ibid.*, p. 8).

– « *Parlement des enfants* ». La 4<sup>e</sup> réunion (cette *Chronique*, n° 79, p. 170) s'est tenue le 21-6 (*Le Monde*, 24-6). Une « proposition » a été adoptée en faveur des écoliers maltraités.

– *Représentation par sexe*. Événement majeur : 63 femmes ont été élues contre 35 sous la précédente législature (cette *Chronique*, n° 66, p. 180), soit : 44 socialistes, 4 communistes, 3 RCV, 5 RPR et 7 UDF (*BAN* 1, p. 63). De sorte que le taux de féminisation a doublé, passant de 5,3 % dans l'Assemblée sortante à 10,92 %. Mais la France demeure encore très en retrait au sein de l'Union européenne.

V. *Commissions. Cour de justice de la République. Élections législatives. Gouvernement. Groupes. Haute Cour de justice. Loi. Sénat. Session.*

## AUTORITÉ JURIDICTIONNELLE

*Bibliographie*. V. Turcey, *Le Prince et ses juges*, Plon, 1997 ; E. Zemmour, *Le Coup d'État des juges*, Grasset, 1997 ; B. Stirn, « Le secrétaire général du Conseil d'État », *Mél. Georges Dupuis*, LGDJ, 1997, p. 279 ; Cour de cassation, *Rapport 1996*, La Documentation française, 1997 ; H. Haenel, « La police judiciaire entre deux tutelles », *Études*, juin, p. 741.

– *Mise en cause du Tribunal des conflits*. Sous la présidence du garde des Sceaux, au terme d'une séance de départage, le

12-5, la compétence des juridictions administratives a été décidée à propos d'une affaire de passagers clandestins à bord d'un cargo.

Cependant, le rapporteur, M. Sargos, conseiller à la Cour de cassation, devait démissionner. Après avoir mis en cause une survivance de « justice retenue », il a exprimé le désir qu'à l'avenir le Tribunal soit présidé par le président du Conseil constitutionnel, dans une lettre du 9-5 adressée au Premier président de la Cour de cassation (*Le Monde*, 16-5). En invoquant le secret du délibéré, auquel le rapporteur a manqué à l'évidence, le ministre de la Justice a contesté cette analyse (*ibid.*). Dans une vision de *lege ferenda*, on se bornera à rappeler que la Cour européenne des droits de l'homme a estimé, le 24-11-1994 (arrêt Beaumartin, *JCP*, 1995, I, n° 3823, note F. Sudre), que l'appellation de « tribunal indépendant et impartial » au sens de l'art. 6 de la Convention européenne implique notamment l'« indépendance à l'égard de l'exécutif comme des parties en cause ».

V. *Conseil supérieur de la magistrature*.

## COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

– *Bibliographie*. R. Skrzypczak, *Collectivités locales : l'Europe partenaire*, La Documentation française, 1997 ; D. Custos, « Le droit d'outre-mer, mort résurrection ou transfiguration ? », *Mél. Georges Dupuis*, LGDJ, 1997, p. 83.

## COMMISSIONS

– *Assemblée nationale*. Les 6 commissions permanentes qui ont élu leurs

bureaux au début de la XI<sup>e</sup> législature sont présidées par :

– Claude Bartolone (S) : affaires culturelles, familiales et sociales ;

– Jack Lang (S) : affaires étrangères ;

– Paul Quilès (S) : défense nationale et forces armées ;

– Henri Emmanuelli (S) : finances, économie générale et plan ;

– Catherine Tasca (S) : lois constitutionnelles, législation et administration générale de la République ;

– André Lajoinie (C) : production et échanges.

186

Tous appartiennent à la majorité, comme c'est l'usage ; en revanche, l'absence des commissaires de la majorité a permis l'élection d'Arthur Dehaine (RPR) à la présidence de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes et de Jacques Limouzy (RPR) à celle de la commission chargée de l'application de l'article 26 de la Constitution (immunités) (*BAN* 1, p. 45).

## CONSEIL CONSTITUTIONNEL

– *Bibliographie*. T. di Manno, *Le Juge constitutionnel et la Technique des décisions « interprétatives » en France et en Italie*, Économica-PUAM, 1997 ; F. Luchaire, « Le contrôle du CC sur les lois financières », *RDP*, 1997, p. 289 ; V. Saint-James, « Le droit à la santé dans la jurisprudence du CC », *ibid.*, p. 457 ; J.-F. Flauss, « Le contrôle de constitutionnalité des lois référendaires », *PA*, 23-6 ; A.-M. Le Pourhiet, « Le CC et l'éthique bio-médicale », *Mél. Georges Dupuis*, LGDJ, 1997, p. 213 ; G. Vedel, « Excès de pouvoir administratif et excès de pouvoir législatif », *CCC*, n° 2, 1997, p. 77 ; P. Blacher, V. Larsonnier,

T. Meindl, J. Roux et A. Viala, « Chronique de jurisprudence constitutionnelle 1995-1996 », *RA*, 1996, p. 642 ; *ibid.*, 1997, p. 34.

– *Chr. PA*, 11-6 ; *RA*, 1996, p. 642, 1997, p. 34 ; *RFDC*, 1997, p. 93.

– *Note* : G. Pellissier, sous 97-389 DC, *PA*, 27-6.

– *Administration*. M. Jean-Éric Schoettl, conseiller d'État, a été nommé par décret du 14-6 (p. 9556) secrétaire général du Conseil en remplacement de M. Olivier Schrameck, devenu directeur de cabinet du Premier ministre (arrêté du 2-6, p. 8861), lequel était en poste depuis janvier 1993 (cette *Chronique*, n° 66, p. 186). Délégation de signature a été donnée au nouveau secrétaire général (le 6<sup>e</sup> depuis 1959) par une décision du président Dumas en date du 18-6 (p. 9680). M. Schœttl exerçait, à ce jour, les fonctions de directeur au SGG et était, à ce titre, un interlocuteur du Conseil.

– *Décision*. 16-5 (p. 7499), Alain Meyet. V. *Élections législatives*.

– *Procédure*. Des observations en réplique à celles présentées par le gouvernement ont été publiées (*CCF*, n° 2, 1997, p. 22) (cette *Chronique*, n° 81, p. 180).

V. *Autorité judiciaire. Gouvernement*.

## CONSEIL DES MINISTRES

– *Lieu de délibération collective* ? Contrairement à la pratique de la cohabitation, selon laquelle un ministre n'y

met pas en cause le Premier ministre, M. Chevènement est intervenu, le 18-6, pour contester les décisions du Conseil européen, réuni à Amsterdam, relatives au pacte de stabilité et de croissance (*Le Canard enchaîné*, 25-6) : « Il y a bien un lieu dans lequel on doit pouvoir s'exprimer au nom de l'intérêt de la France, c'est le Conseil des ministres », devait affirmer l'intéressé à RTL, le 27-6 (*Libération*, 28/29-6). Au cours de ce Conseil, le ministre de l'Intérieur avait demandé au secrétaire général du gouvernement qui rédige, on le sait, avec le secrétaire général de la présidence de la République le procès-verbal de la séance que son intervention y figure pour les *historiens* (*ibid.*).

– *Mimétisme*. Le décret du 4-6 relatif à la composition du gouvernement Jospin lie, à son tour (cette *Chronique*, n° 77, p. 243), la qualité de ministre, fût-ce délégué, à celle de participant audit Conseil. Le critère tautologique entraîne l'exclusion des secrétaires d'État en dehors des « affaires relevant de leurs attributions » (art. 3). A titre exceptionnel, cependant, l'ensemble des membres du gouvernement ont participé au premier Conseil de la cohabitation, le 5-6 (*Le Monde*, 7-6).

– *Temps fort du travail gouvernemental*. La circulaire Jospin du 6-6 (p. 9171) affirme que le Conseil est ce « temps fort » et « fournit l'occasion de faire une présentation réfléchie et cohérente des mesures adoptées par le gouvernement. Le Conseil des ministres est en outre le pivot de la planification du travail gouvernemental ».

V. *Gouvernement. Premier ministre.*

## CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA MAGISTRATURE

– *Bibliographie*. F. Terré, « Indépendance de la justice ou corporatisme judiciaire », *Le Figaro Magazine*, 27-6, p. 9 ; D. Ludet, « De la nomination des magistrats », *ibid.*, p. 24.

## CONSTITUTION

– *Bibliographie*. Marie-José Guédon, « Décret et Constitution », *Études en l'honneur de Georges Dupuis*, LGDJ, 1997, p. 125 ; « Appel pour changer la République » de 5 constitutionnalistes (G. Carcassonne, O. Duhamel, Y. Mény, H. Portelli, G. Vedel), (*Le Monde*, 7-5 et 29-5) ; Dominique Rousseau, « Deux pas vers le bonheur constitutionnel » (*ibid.*, 11-6) ; Pierre Mazeaud, « Réflexion faite, oui au quinquennat » (*ibid.*, 26-6).

187

## COUR DE JUSTICE DE LA RÉPUBLIQUE

– *Composition*. La nouvelle Assemblée nationale a désigné, le 26-6 (p. 2911), ses 6 juges titulaires ainsi que leur suppléant, suivant les candidatures présentées par les présidents des groupes.

## DROIT COMMUNAUTAIRE

– *Bibliographie*. J.-L. Sauron, *Droit et Pratique du contentieux communautaire*, La Documentation française, 1997 ; D. Simon, *Le Système juridique communautaire*, PUF, 1997.

V. *Collectivités territoriales.*

## DROIT CONSTITUTIONNEL

– *Bibliographie*. Dominique Turpin, *Droit constitutionnel*, 3<sup>e</sup> éd., PUF, 1997, et *Le Régime parlementaire*, Dalloz, 1997, coll. « Connaissance du droit » ; A. Cammilleri, *Droit constitutionnel*, Nathan, 1997.

## DYARCHIE

– *Bibliographie*. J. Massot, « Les risques d'une 3<sup>e</sup> cohabitation à la lumière des enseignements des deux premières », *PA*, 19-5 ; R. Badinter, « A armes inégales », *Le Nouvel Observateur*, 5-6 ; E. Balladur, « Les dangers de la cohabitation », entretien au *Monde*, 25-6 ; P.-H. Desaubliaux, « Une 3<sup>e</sup> cohabitation », *Le Figaro*, 2-6 ; S. July, « Le grand gâchis de Chirac », *Libération*, 28-5, et « La cohabitation contractuelle », *ibid.*, 29-5 ; P. Robert-Diard, « Le tiercé perdant de l'Élysée », *Le Monde*, 7-6 ; « Les collaborateurs de M. Chirac et de M. Jospin », *ibid.*, 27-6 ; Georges Vedel, « Six scénarios en quête d'acteurs », *ibid.*, 24-5.

I. Dans l'ordre *interne*, on retiendra, par rapport à la première cohabitation, que le Premier ministre a annoncé lui-même sa nomination dans la cour de l'Élysée, le 2-6 ; s'il n'y a pas eu de « photo de famille » du gouvernement après le premier Conseil des ministres, le 5-6, le président de la République s'est, en revanche, fait présenter chacun des membres de celui-ci : ce contraste avec l'attitude de F. Mitterrand en 1986 (cette *Chronique*, n° 38, p. 169) a été relevé au cours du débat à l'Assemblée, le 19-6, par Philippe Séguin, qui a souligné la sérénité du chef de l'État, « marquant ainsi

qu'il ne vous considérait pas comme des "ennemis de l'intérieur". Voilà qui nous changeait de certaines pratiques plus anciennes. C'est cela la République » (p. 2849).

A la différence de son prédécesseur en 1986, Jacques Chirac n'a pas adressé de message au Parlement. Rappelant qu'il avait vécu « cette situation institutionnelle particulière » et qu'il avait pu « apprécier le rôle fondamental du président de la République, garant de nos institutions », il a résumé à Lille, le 7-6 : « Aujourd'hui, mon devoir, c'est de veiller à ce que, chacun à sa place et respectant l'autre, nous servions tous ensemble des intérêts et des valeurs qui nous dépassent, qui nous unissent et qui sont tout simplement les idéaux de la République [...] c'est de lutter pied à pied, partout dans le monde, pour que la France tienne son rang, assure sa sécurité, affirme son influence et accroisse ses parts de marché [...] c'est de préserver les acquis européens [...] c'est de veiller à ce que la France entre dans l'ère des hautes technologies [...] c'est de garantir l'équilibre de notre société et, en particulier, la solidarité, la cohésion et donc notre système de protection sociale » (*Le Monde*, 8/9-6).

S'agissant enfin des mesures individuelles, le chef de l'État a signé, le 18-6, le décret remplaçant M. Olivier Foll, directeur de la police judiciaire à la préfecture de police, que le précédent ministre de l'Intérieur avait maintenu à son poste en dépit de ses vicissitudes judiciaires (cette *Chronique*, n° 81, p. 178), par M. Patrick Riou (p. 9592).

II. S'agissant de la cohabitation *externe*, au-delà de la codécision relative à la désignation des ministres du domaine partagé (Défense, Affaires étrangères) qui,

selon la pratique de la V<sup>e</sup> République, s'entretenaient chaque semaine avec le chef de l'État, c'est d'un commun accord que des troupes françaises ont été dépêchées à Brazzaville (Congo), le 8-6 (*Le Monde*, 10-6), en vue de procéder au rapatriement d'expatriés, et de répliquer à une attaque à Bangui (RCA), le 22-6 (*ibid.*, 24-6). MM. Chirac et Jospin ont participé au sommet franco-allemand à Poitiers, le 13-6 (*ibid.*, 15-6).

Après que M. Kohl eut rencontré séparément ses interlocuteurs, selon le cérémonial dyarchique, une conférence de presse a été tenue en commun, au cours de laquelle la France a parlé d'une « seule voix », concernant le différend relatif au pacte de stabilité et de croissance (*Le Monde*, 15-6). Sous ce rapport, le président de la République avait, dès le 10-6, appuyé le point de vue gouvernemental qui, « à juste titre », souhaitait une modification de ce pacte. « J'ai relayé » ses préoccupations, devait-il ajouter (*ibid.*, 23-6), tout en indiquant que « c'est au gouvernement de conduire ces négociations » (*BQ*, 13-6).

Dans cet ordre d'idées, une réunion préparatoire au conseil européen d'Amsterdam, innovation en période de cohabitation, s'est tenue à l'Élysée, le 14-6, avec M. Jospin et les ministres intéressés (*ibid.*, 15/16-6), en vue d'harmoniser la position française. « La préoccupation du gouvernement [sur l'emploi] s'intégrait parfaitement à la mienne », opinera M. Chirac, le 17-6, aux Pays-Bas (*ibid.*, 19-6).

Comme naguère M. Balladur (cette *Chronique*, n° 68, p. 165) M. Jospin ne s'est pas rendu à Denver à la réunion du « G7 », devenu sur ces entrefaites le « G8 » avec l'entrée de la Russie, le 20-6 (*Le Monde*, 22-6). M. Chirac, « que nous ne voulions pas laisser seul dans cette

circonstance », observera le Premier ministre à l'Assemblée nationale (24-6, p. 2884), était donc accompagné par les ministres intéressés, de la même façon lorsqu'il s'était rendu à New York au sommet de la Terre, trois jours après (*Le Monde*, 25-6). Devant les députés, M. Jospin a résumé sa position : « Je ne suis pas attaché à des rôles de représentation formelle [...]. Je n'irai pas là où ma place n'est pas formellement requise, mais j'irai là où la politique du gouvernement français devra être mise en place et suivie d'effets » (p. 2884).

Dans le cadre de la prochaine réunion de l'Alliance atlantique à Madrid, le gouvernement a jugé, le 27-6, inopportune la participation de la France aux nouvelles structures militaires de l'OTAN, « sans préjuger de l'appréciation présidentielle » (*Le Monde*, 30-6). La présidence de la République devait faire savoir, le lendemain, que le chef de l'État avait estimé, début mai, suite aux derniers échanges franco-américains, que « les conditions posées par notre pays [...] n'étaient pas réunies » (*ibid.*, 1<sup>er</sup>-7).

En vue de gérer la cohabitation externe, des diplomates du ministère des Affaires étrangères proches du PS ont proposé la création d'un « conseil de politique extérieure » (*ibid.*, 31-5).

#### V. Conseil des ministres. Gouvernement.

#### ÉLECTIONS

– *Bibliographie*. D. Dutrieux, « La fin des machines à voter (?) », *PA*, 13-6 ; B. Bhasin, Y.-M. Doublet, « La jurisprudence du financement des élections cantonales des 20 et 27 mars 1994 à tra-

vers les décisions du Conseil d'État », *RFDC*, 1997, p. 147 ; concl. Touvet sur CE, 18-12-1996, *Élections municipales de Vitrolles* (information radiotélévisée), *RDP*, 1997, p. 591 ; CE, 8-1-1997, *Élections municipales d'Istres* (financement – don d'une société privée), et CE 31-1997, *Élections municipales de Mende* (comptes de campagne – sondage), *RFDA*, 1997, p. 440 ; « Finances publiques et vie politique », *RFFP*, 58, 1997.

## ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

190

– *Bibliographie*. H. Portelli, « Le ressort brisé de la participation », *Le Figaro*, 26-5, et « Comment le FN a fait l'élection », *ibid.*, 2-6 ; *Le Monde* – « Dossiers & Documents », *Élections législatives 25 mai-1<sup>er</sup> juin. Le président désavoué*.

– *Campagne radiotélévisée*. Par ses décisions 97-127 du 7-5 (p. 7034) et 97-129 du 9-5 (p. 7156) modifiée par la décision 97-130 du 13-5 (p. 7260), le CSA a fixé les conditions de production, de programmation et de diffusion des émissions relatives à la campagne. Ces décisions ont été contestées par M. Meyet devant le Conseil constitutionnel, qui a rejeté sa requête au motif classique qu'il ne statue qu'exceptionnellement sur la régularité d'élections à venir (16-5, p. 7499), et devant le Conseil d'État, qui y a fait droit, le 23-5, en ce qu'elle contestait le fait que les émissions étaient programmées à des heures différentes sur France 2 et France 3 contrairement aux prescriptions de l'art. 167-1 du Code électoral (*Le Monde*, 25/26-5). En conséquence, les décisions 97-172 et 97-173 du 24-5 (p. 7969) disposent que les

émissions sont programmées simultanément. Ce contentieux atteste de l'obsolescence de la réglementation relative à la campagne télévisée, à l'instar de la législation sur les sondages (v. *Sondages*).

– *Candidatures*. C'est au total 6361 candidats, dont 1 448 femmes, qui sollicitaient les suffrages des 39 217 241 électeurs inscrits. Si le nombre de ces derniers a diminué par rapport à l'élection présidentielle de 1995 et, plus encore, aux élections législatives de 1993 (*Le Monde*, 24-5), celui des candidats a augmenté de 20 % par rapport à 1993, en raison de l'incitation résultant de la loi sur le financement des partis, qui ne prévoit aucun seuil pour l'attribution de l'aide publique, laquelle s'élève chaque année à environ 11,30 F par suffrage recueilli (*ibid.*, 6-5).

– *Polynésie française*. Par dérogation au Code électoral et en application des dispositions spéciales concernant ce territoire, le 1<sup>er</sup> tour a été fixé le 17-5 par le décret 97-376 du 21-4 et a vu l'élection des deux candidats RPR.

– *Résultats*. A l'issue du 1<sup>er</sup> tour, le 25-5, 12 sièges seulement ayant été pourvus, 565 circonscriptions restaient en ballottage, dont 12 où un seul candidat demeurerait en lice après élimination et retrait. Outre les 17 circonscriptions des DOM-TOM, où des duels opposaient la droite et la gauche, on comptait en métropole 469 duels :

- 409 entre la majorité sortante et la gauche ;
- 31 entre la majorité sortante et le FN ;
- 25 entre la gauche et le FN ;
- 4 au sein de la droite.



*Résultats des élections législatives des 25 mai et 1<sup>er</sup> juin 1997*

	1 <sup>er</sup> tour totalisation nationale		Rappel 1 <sup>er</sup> tour 1993	Sortants	Élus à l'issue des 2 tours
	en voix	en %			
Inscrits	39 217 241	100			
Abstentions	12 581 299	32,08			
Votants	26 635 942	67,92			
Exprimés	25 334 486	64,60			
Extrême gauche	638 710	2,52	1,77	0	0
Parti communiste français	2 519 281	9,94	9,18	24	38
Parti socialiste	5 961 612	23,53	17,59	57	241
Parti radical-socialiste	366 067	1,45	0,89	5	12
Divers gauche	708 605	2,80	1,79	13	21
Écologistes	1 726 018	6,81	8,08	0	7
Divers	351 503	1,39	3,76	0	1
Rassemblement pour la République (RPR)	3 977 964	15,70	20,39	246	134
Union pour la démocratie française UDF	3 601 279	14,22	19,08	203	108
Divers droite	1 671 626	6,60	4,71	29	14
Front national	3 785 383	14,94	12,41	0	1
Extrême droite	26 438	0,10	0,27	0	0
				577	577

191

Source : Ministère de l'Intérieur.

Sur les 79 élections triangulaires, 76 mettaient en compétition la majorité sortante, la gauche et le Front national.

Parmi les élus, figurent 4 sénateurs, tandis que 8 membres du gouvernement Juppé (sur les 25 qui étaient candidats) ont été battus ou se sont retirés.

– *Erreur.* A la suite d'une erreur, les résultats du 1<sup>er</sup> tour de la 4<sup>e</sup> circonscription de Maine-et-Loire où le RPR et l'UDF s'affrontaient ont été intervertis,

mais le RPR, apparemment devancé, ayant maintenu sa candidature, son concurrent UDF a maintenu la sienne après rectification. Résultat : victoire inattendue d'un Vert (*Le Monde*, 28-5).

## ENGAGEMENT INTERNATIONAL

– *Élaboration et conclusion.* Une circulaire Juppé du 30-5 (p. 8415) indique les règles à suivre.

## GOUVERNEMENT

– *Bibliographie*. C. Bigaut, *Les Cabinets ministériels*, LGDJ, 1997 ; « Le bilan du gouvernement Juppé », *Le Monde*, 4-6 ; M. Noblecourt, « Les technocrates de l'ombre du gouvernement Jospin », *ibid.*, 27-6.

– *Art de gouverner*. Lors de la première réunion interministérielle, le 12-6, le Premier ministre a invité ses ministres à la simplicité et à la collégialité, dans l'esprit de sa circulaire du 6-6 (*Le Monde*, 14-6) : « Je veux que le gouvernement de la France soit un gouvernement dans lequel on débat », a déclaré M. Jospin, le 26-6, à une fête du PS à Paris. A preuve, la réunion du même jour, consacrée à la préparation du budget pour 1998 : « Ce qui ne s'est jamais fait dans un gouvernement de la V<sup>e</sup> République », devait-il conclure (*Le Monde*, 28-6).

La « photo de famille » du gouvernement, selon la loi du genre de la cohabitation, a été prise, en l'absence du chef de l'État, à Matignon, le 12-6 (*ibid.*, 14-6).

– *Conditions des membres*. Des ministres du gouvernement Juppé ont connu des déconvenues lors des élections législatives : 7 d'entre eux ont été battus : M<sup>mes</sup> Couderc (Paris, 9<sup>e</sup>), Lepage (Paris, 7<sup>e</sup>), MM. Toubon (Paris, 10<sup>e</sup>), Lamassoure (Pyrénées-Atlantiques, 5<sup>e</sup>), de Peretti (Dordogne, 4<sup>e</sup>), Périssol (Allier, 1<sup>re</sup>), Raoult (Seine-Saint-Denis, 12<sup>e</sup>). Quant à M. Pasquini (Haute-Corse, 2<sup>e</sup>), il s'était désisté. En revanche 16 ministres, dont M. Juppé (Gironde, 2<sup>e</sup>), ont été réélus, M. Pons (Paris, 16<sup>e</sup>) dès le premier tour, et M<sup>me</sup> Idrac élue (Yvelines, 3<sup>e</sup>).

– *Conditions des membres (suite)*. Outre le fait qu'une mise en examen écartait toute perspective gouvernementale, M. Jospin a souhaité disposer de ministres « à plein temps ». A ce titre, il a demandé à ceux-ci de renoncer à l'exercice de fonctions exécutives locales : M. Josselin a abandonné ses fonctions de président du conseil général des Côtes-d'Armor, à l'unisson de 10 maires : M<sup>me</sup> Trautmann (Strasbourg), MM. Chevènement (Belfort), Strauss-Kahn (Sarcelles), Le Pensec (Mellac), Besson (Chambéry), M<sup>me</sup> Lefranchu (Morlaix), MM. Zuccarelli (Bastia), Gayssot (Le Raincy), Dondoux (Saint-Agrève) et Vaillant (Paris, 19<sup>e</sup>). Mais seuls ces 4 derniers ont différé leur décision ; un maire d'arrondissement relève d'un régime spécifique (*Le Monde*, 18-6).

En revanche, suivant la pratique de la cohabitation (cette *Chronique*, n° 66 p. 207), les responsables politiques ont conservé leur fonction : M<sup>me</sup> Voynet pour les Verts, M. Chevènement pour le Mouvement des citoyens. M. Jospin est demeuré Premier secrétaire du PS jusqu'au prochain congrès de son parti en novembre ; en attendant, M. Hollande exercera les fonctions de Premier secrétaire délégué (*Le Monde*, 17-6).

Un arrêté du 16-5 (p. 7529) porte création d'informations nominatives dans le cadre d'un site *Internet* ministériel.

– *Déconcentration*. Le décret 97-463 du 9-5 (p. 7103) modifie la loi d'orientation du 6-2-1992 (cette *Chronique*, n° 82, p. 216) et le décret 92-604 du 1<sup>er</sup>-7-1992 portant charte de la déconcentration.

– *Démission du gouvernement Juppé II*. Par décret du 2-6 (p. 8860), le chef de l'État a mis fin aux fonctions du Premier

ministre et des autres membres du gouvernement (cette *Chronique*, n° 77, p. 247). M. Alain Juppé, tel Pierre Bérégovoy en 1993, a été l'objet d'un vote-sanction de la part du corps électoral (v. *Élections législatives*).

– *Discipline gouvernementale*. M. Jospin a réagi le 17-6, à Amsterdam, à une déclaration du même jour de M. Moscovici, ministre délégué aux Affaires européennes, relative à l'Europe. Le responsable de la communication à Matignon avait, au préalable, estimé que celui-ci s'était « laissé emporter par son [ancienne] fonction de secrétaire national du PS » (*Le Monde*, 19-6).

– *Nomination du gouvernement Jospin*. Le président de la République a nommé sur la proposition de M. Jospin, Premier ministre, les membres du gouvernement (décret du 4-6, p. 9121), à l'issue de deux entretiens, sans objection, comme François Mitterrand en mars 1993 (cette *Chronique*, n° 66, p. 195). Le 27<sup>e</sup> gouvernement de la V<sup>e</sup> République ou le 3<sup>e</sup> en période de cohabitation présente un certain nombre de caractéristiques.

I. Gouvernement *pluriel*, à l'image de la majorité parlementaire, il est marqué par le retour des communistes après leur départ de 1984 (cette *Chronique*, n° 32, p. 172) avec 2 ministres (M. Gaysot à l'Équipement et M<sup>me</sup> Buffet à la Jeunesse et aux Sports) et 1 secrétaire d'État (M<sup>me</sup> Demessine au Tourisme). Gouvernement *recentré* par ailleurs, à l'image du 2<sup>e</sup> gouvernement Pompidou, en 1962, dont les effectifs étaient de 25, avec 26 membres, soit : 14 ministres, 2 ministres délégués et 10 secrétaires d'État. Enfin, et peut-être surtout, gouvernement *féminisé* (6 ministres et

2 secrétaires d'État, soit un tiers). M<sup>mes</sup> Aubry et Guigou occupent à cet égard, les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> rangs dans l'ordre protocolaire ; avec celle-ci, pour la première fois en France, une femme accède à la fonction régalienne de garde des Sceaux, ministre de la Justice.

II. Les membres du gouvernement ont, pour onze d'entre eux, exercé cette fonction, en dehors des *éléphants* du PS (MM. Chevènement, Le Pensec et Josselin sous le premier septennat de François Mitterrand) ; quatre ne détiennent aucun mandat électif (MM. Allègre, Védrine, Kouchner et Sautter) ; trois sénateurs font leur entrée : MM. Richard (Défense), Masseret (Anciens combattants) et M<sup>me</sup> Demessine (Tourisme).

III. Quant aux structures ministérielles, on se bornera à observer la reconstitution d'un superministère des Finances, sur le modèle du MITI japonais, pour M. Strauss-Kahn, entouré de quatre secrétaires d'État ; l'Outre-mer et, de manière topique, la Coopération deviennent des secrétariats d'État. Pour sa part, M<sup>me</sup> Trautmann hérite de trois ministères : Culture, Communication et porte-parole du gouvernement.

IV. S'agissant de la « représentation » géographique, l'Île-de-France est réduite à un seul ministre (M. Vaillant) en contraste avec naguère (cette *Chronique*, n° 75, p. 174), l'Alsace, la Lorraine, la Franche-Comté retrouvent droit de cité, ainsi que la Bretagne. En revanche, le grand Sud-Ouest est absent, en dehors du Premier ministre (*Le Monde*, 17-6).

V. En dernier lieu, les décrets d'attribution des ministres de plein exercice confient à chacun d'eux une adminis-

tration propre, au rebours de la démarche précédente des autorités ministérielles conjointes (cette *Chronique*, n° 75 p. 174) (*Le Monde*, 12-6).

– *Organisation des administrations centrales et des services à compétence nationale*. Une circulaire Juppé du 9-5 (p. 7067) en fixe les règles, ainsi que celles relatives aux délégations de signature des ministres.

– *Organisation du travail gouvernemental*. La circulaire Jospin du 6-6 (p. 9170) énonce les « règles déontologiques » que doivent observer les membres du gouvernement : « Strict respect de la Constitution et de la jurisprudence du Conseil constitutionnel, [...] l'État doit être impartial, [...] donner la priorité à la participation aux travaux du Parlement », entre autres.

– « *Réunion interministérielle* ». Cohabitation oblige (cette *Chronique*, n° 66 p. 198), le Premier ministre a décidé dorénavant de réunir les membres du gouvernement, sans que les secrétaires d'État y participent systématiquement, au demeurant, en vue « de débattre collégialement des orientations de la politique gouvernementale » (circulaire du 6-6, p. 9170). Le directeur de son cabinet ainsi que des collaborateurs sont présents. La première réunion s'est tenue, le 12-6, en vue de la préparation de la déclaration de politique générale au Parlement, et la seconde, le 26-6, s'agissant du projet de loi de finances (*Le Monde*, 14 et 28-6).

V. *Conseil des ministres*. *Dyarchie*. *Premier ministre*. *Président de la République*.

## GROUPES

– *Assemblée nationale*. A l'ouverture de la XI<sup>e</sup> législature, l'Assemblée compte 5 groupes comme la précédente :

– groupe socialiste : 250 (dont 8 apparentés) ; président : Jean-Marc Ayrault ;

– groupe du Rassemblement pour la République : 140 (dont 6 apparentés) ; président : Philippe Séguin ;

– groupe de l'Union pour la démocratie française : 113 (dont 6 apparentés) ; président : François Bayrou ;

– groupe communiste : 36 (dont 2 apparentés) ; président : Alain Bocquet ;

– groupe Radical, Citoyen et Vert : 33 membres ; président : Michel Crépeau. Il y a enfin 5 députés NI (*BAN* 1, p. 36).

## HAUTE COUR DE JUSTICE

– *Composition*. L'Assemblée nationale a procédé à l'élection de ses membres, le 25-6 (p. 2910).

## IMMUNITÉS PARLEMENTAIRES

– *Inviolabilité*. M. Charasse, sénateur du Puy-de-Dôme (S), a refusé une nouvelle convocation du juge d'instruction parisien pour le 19-6 (*Le Monde*, 17-6) (cette *Chronique*, n° 82, p. 204).

## LIBERTÉS PUBLIQUES

– *Bibliographie*. R. Letteron, *Le Droit de procréation*, PUF, coll. « Que sais-je ? », n° 3270, 1997 ; G. Cohen-Jonathan, *La Protection internationale des droits de l'homme*, Doc. d'études, droit int. public, 3.05, La Documentation fran-

Premier ministre : **Lionel Jospin** (PS)

#### MINISTRES

Emploi et solidarité : **Martine Aubry** (PS)

Garde des Sceaux, ministre de la Justice : **Élisabeth Guigou** (PS)

Éducation nationale, Recherche et Technologie : **Claude Allègre** (PS)

Intérieur : **Jean-Pierre Chevènement** (MDC)

Affaires étrangères : **Hubert Védrine** (PS)

Économie, Finances et Industrie : **Dominique Strauss-Kahn** (PS)

Défense : **Alain Richard** (PS)

Équipement, Transports et Logement : **Jean-Claude Gayssot** (PCF)

Culture, Communication, porte-parole du gouvernement : **Catherine Trautmann** (PS)

Agriculture et Pêche : **Louis Le Pensec** (PS)

Aménagement du territoire et Environnement : **Dominique Voynet** (Verts)

Relations avec le Parlement : **Daniel Vaillant** (PS)

Fonction publique, Réforme de l'État et Décentralisation : **Émile Zuccarelli** (PRS)

Jeunesse et Sports : **Marie-George Buffet** (PCF)

195

#### MINISTRES DÉLÉGUÉS

*Auprès du ministre des Affaires étrangères*

Affaires européennes : **Pierre Moscovici** (PS)

*Auprès du ministre de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie*

Enseignement scolaire : **Ségolène Royal** (PS)

#### SECRÉTAIRES D'ÉTAT

*Auprès du ministre de l'Intérieur*

Outre-mer : **Jean-Jack Queyranne** (PS)

*Auprès du ministre des Affaires étrangères*

Coopération : **Charles Josselin** (PS)

*Auprès du ministre de l'Équipement, des Transports et du Logement*

Logement : **Louis Besson** (PS)

*Auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie*

Commerce extérieur : **Jacques Dondoux** (PRS)

Budget : **Christian Sautter**

PME, Commerce et Artisanat : **Marylise Lebranchu** (PS)

Industrie : **Christian Pierret** (PS)

*Auprès du ministre de la Défense*

Anciens combattants : **Jean-Pierre Masseret** (PS)

*Auprès du ministre de l'Équipement, des Transports et du Logement*

Tourisme : **Michelle Demessine** (PCF)

Source : *Le Monde*.

çaise, 1997 ; J.-P. Costa, « Sectes et religions : où sont les différences ? », *Mél. Georges Dupuis*, LGDJ, 1997, p. 73 ; J.-Y. Vincent, « La reconduite à la frontière et la rétention administrative des étrangers », *ibid.*, p. 323 ; A. Grellier, « Le journalisme d'investigation en France et aux États-Unis », mémoire de maîtrise, Rennes, 1997 ; P. Ségur, « Le principe constitutionnel de laïcité », *Annales, université des sciences sociales de Toulouse*, 1996, p. 135 ; « Problèmes actuels du droit des étrangers », *RFDA*, 1997, p. 242.

196 – *Atteinte à l'intimité de la vie privée, liberté d'expression et violation du secret professionnel*. La cour d'appel de Paris a confirmé, par un arrêt du 27-5, l'interdiction de vente du livre du docteur Gubler, *Le Grand Secret* (cette *Chronique*, n° 81, p. 188).

– *Atteinte à l'intimité de la vie privée (suite)*. M. Juppé a décidé, le 30-5, de s'affranchir du secret-défense en ordonnant la remise à la justice de documents relatifs aux écoutes pratiquées par la cellule de l'Élysée (*Le Monde*, 6 et 7-6) (cette *Chronique*, n° 82, p. 206).

– *Liberté d'aller et venir*. Le décret 97-639 du 31-5 (p. 8686) modifie le décret 91-1164 du 12-11-1991 relatif aux conditions de séjour et d'entrée des étrangers en France (art. 35 bis de l'ord. du 2-11-1945).

– *Liberté d'expression*. Les chanteurs du groupe de rap NTM ont été condamnés, le 23-6, par la cour d'appel d'Aix-en-Provence, à deux mois de prison avec sursis et une amende pour « propos outrageants » envers la police (cette *Chronique*, n° 81, p. 190). Par ailleurs, la

17<sup>e</sup> chambre du tribunal correctionnel de Paris a condamné, le 30-5, notre collègue Danièle Lochak, présidente du GISTI, à une amende pour complicité de diffamation envers une administration publique. Le ministère de l'Intérieur reprochait au GISTI les termes d'un communiqué relatifs à la mort d'un enfant lors d'une fusillade. Ces termes ont été qualifiés d'« excès de langage » (*Le Monde*, 1<sup>er</sup>/2-6).

– *Présomption d'innocence*. Le tribunal de Bobigny a débouté, le 17-6, M. Papon de son action pour atteinte à cette présomption contre le journal *L'Humanité*, car ce dernier avait indiqué que le procès restait à venir (*Le Monde*, 19-6).

– *Principe de sauvegarde de la dignité de la personne humaine*. Le groupe européen de conseillers pour l'éthique de la biotechnologie présidé par M<sup>me</sup> Noëlle Lenoir a rendu, le 29-5, un avis condamnant le clonage reproductif humain (*Le Monde*, 30-5).

## LOI

– *Bibliographie*. Sénat (service des commissions), *Bilan statistique de l'application des lois sous la X<sup>e</sup> législature*, 1997.

### V. Assemblée nationale.

## MINISTRE

– *Condition*. M. Charasse a été débouté, le 6-5, par la 17<sup>e</sup> chambre du tribunal correctionnel de Paris, de l'action en diffamation qu'il avait demandée au garde des Sceaux, conformément à la loi, d'intenter à l'encontre de M. Léon Schwartz-

berg à propos d'un financement de formation politique. Les juges ont estimé qu'en l'occurrence M. Charasse avait été mis en cause en sa qualité de « responsable politique, d'homme d'influence et de pouvoir » et non de ministre (*Le Monde*, 8-5). Au surplus, un accord amiable est intervenu entre MM. Charasse et Barril à propos de l'ouvrage de ce dernier (*Guerres secrètes à l'Élysée* ; cette *Chronique*, n° 80, p. 160) (*Libération*, 16-5).

## PARLEMENT

– *Diplomatie parlementaire*. Le président René Monory a représenté le chef de l'État, le 28-5, à La Haye, à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire du plan Marshall (*Le Monde*, 30-5) et, le 30-6, lors de la rétrocession de Hong Kong à la Chine (*ibid.*, 2-7) (cette *Chronique*, n° 78, p. 195).

V. *Assemblée nationale. Sénat. Session*.

## PARTIS POLITIQUES

– *Contentieux judiciaire*. Suite à l'arrêt du 26-3-1996 de la cour d'appel de Paris (cette *Chronique*, n° 78, p. 196), Radical avait dû abandonner cette dénomination et l'avait remplacée, le 28-8, par celle, plus classique, de Parti radical-socialiste. Le parti valoisien (membre de l'UDF) a derechef saisi le TGI de Paris au motif que, bien qu'il ait adopté l'appellation usuelle de « Parti radical » depuis 1983, il n'en conservait pas moins ses droits sur le nom de « Parti républicain radical et radical-socialiste » déposé en 1915, droits consacrés par un jugement du 17-1-1973 qui avait déjà obligé les dissidents du Mouvement de la

gauche radicale-socialiste à renoncer à cette appellation pour celle de Mouvement des radicaux de gauche (devenue Radical à l'instigation de B. Tapie). Le TGI de Paris a donné satisfaction au parti valoisien par un jugement du 16-6.

## V. Élections.

## PREMIER MINISTRE

– *Bibliographie*. J. d'Ormesson, « Départ d'un gêneur », *Le Figaro*, 27-5.

– *Art de gouverner*. M. Jospin a explicité sa méthode, le 26-6, lors d'une fête socialiste : « J'inscris ma démarche, une démarche progressive et régulière, dans la durée [...]. J'écoute ce qui se dit, j'apprécie les conseils [...], mais néanmoins, après et avec le gouvernement, je fais mes choix, et je fais mes choix de rythme [...]. Je serai, avec le gouvernement, juge des rythmes et des méthodes » (*Le Monde*, 28-6). En un mot, le Premier ministre a choisi de décider et de concerter (Sénat, 28-6, p. 2078).

– *Cabinet*. M. Olivier Schrameck, secrétaire général du Conseil constitutionnel et professeur associé à l'université de Paris-I, a été nommé directeur (arrêté du 2-6, p. 8861). Les conseillers puis les conseillers techniques ont été désignés (arrêtés des 9 et 13-6, p. 9284 et 9414). De manière inédite, le directeur de cabinet a présenté ses collaborateurs, le 9-6, en indiquant les principes de fonctionnement : « collégialité, responsabilité, disponibilité » (*Libération*, 10-6). M. Schrameck, qui assiste aux « réunions interministérielles », est l'interlocuteur du secrétaire général de la présidence de

la République. Par ailleurs, il tient, chaque lundi après-midi, avec tous les autres directeurs de cabinet, « une réunion consacrée aux questions générales de coordination ainsi qu'à la communication du gouvernement » (circulaire du 6-6, p. 9170) (*BQ*, 10-6). Le lundi matin est consacré à la réunion de ses collaborateurs.

– *Démission*. De manière inédite sous la V<sup>e</sup> République, M. Juppé a annoncé son retrait, au lendemain du premier tour des élections législatives, le 26-5 (*Le Monde*, 28-5) avant de le présenter officiellement au chef de l'État, le 2-6 (p. 8860).

– *Nomination*. M. Jospin, député (Haute-Garonne, 7<sup>e</sup>) (S), a été désigné à cette fonction par décret du 2-6 (p. 8860). C'est le 15<sup>e</sup> Premier ministre de la V<sup>e</sup> République (cette *Chronique*, n<sup>o</sup> 75, p. 179), le 2<sup>e</sup> du septennat de M. Chirac et le 3<sup>e</sup> d'une cohabitation.

#### PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

– *Bibliographie*. J. Chirac, « Un élan partagé », *Ouest-France*, 7/8-5 ; A. Fulda, « "1995-1997" : l'histoire simple d'un couple exemplaire » (président-Premier ministre), *Le Figaro*, 28-5, et « Villepin, le moine-soldat du président », *ibid.*, 30-5 ; S. July, « SOS présidence », *Libération*, 6-6 ; D. Tillinac, « Chronique d'un désenchantement », *Le Monde*, 4 et 5-6 ; G. Vedel, « Six scénarios en quête d'acteurs », *ibid.*, 24-5 ; L. Benoit, « François Mitterrand et les essais nucléaires », *La Tribune du droit public*, n<sup>o</sup> 1, PU de Tours.

– *Collaborateurs*. Il a été mis fin aux fonctions de M. Olivier Echappé,

conseiller technique, le 2-5 (p. 6804). A l'instar de M<sup>me</sup> Élisabeth Hubert et de M. François Baroin (cette *Chronique*, n<sup>o</sup> 78, p. 198), M. Roger Romani, ministre chargé des relations avec le Parlement dans le second gouvernement Juppé, a été nommé chargé de mission, le 14-6 (p. 9456). D'autre part, le rôle des collaborateurs du chef de l'État à propos de la dissolution et de la conduite de la campagne électorale a été mis en cause (notamment : « Les vrais pilotes de la campagne sont dans le cockpit de l'Élysée », *Le Monde*, 6-5 ; « Le tiercé perdant de l'Élysée », *ibid.*, 7-6).

#### QUESTIONS

– *Rupture et continuité*. Suivant le principe conventionnel consacré en 1995 (notre *Droit parlementaire*, Montchrestien, 1996, p. 235), les modalités des questions orales relèvent de la décision de la conférence des présidents en accord avec le gouvernement, et elles peuvent donc être modifiées à tout moment. La XI<sup>e</sup> législature a maintenu le principe de questions au début des séances des mardis et mercredis après-midi, mais le président Fabius a indiqué, le 24-6 (p. 2883), que la séance du mardi durerait 65 minutes (au lieu de 60 : v. Connaissance de l'Assemblée, *Les Questions à l'Assemblée nationale*, 1997, p. 55). Il a d'autre part innové en prosolvant la lecture d'un texte par les orateurs, recommandation qu'il a réitérée à l'adresse du ministre de l'Intérieur (p. 2887). En revanche, il ne semble pas que la limitation des interventions à 2,30 mn (*ibid.*, p. 28) ait été maintenue, la longueur des questions, et surtout des réponses, ayant excédé le temps du RPR, le 24-6 (p. 2888). Cette première séance



a, en outre, donné lieu à un incident provoqué par M. Noël Mamère (RCV), dont les propos ont entraîné le départ de nombreux députés de l'opposition et le recours de M. Robert Pandraud à l'art. 58, 4 RAN (demande de parole pour un fait personnel en fin de séance), après que le président Fabius eut rappelé que « nous n'avons pas à nous mettre en cause les uns les autres » (p. 2893).

## RÉFÉRENDUM

– *Bibliographie*. Francis Hamon, « Le choix d'un système électoral par voie référendaire », *RFDC*, 1997, p. 33.

– *Référendum de consultation*. Les électeurs de Pavillons-sous-Bois (Seine-Saint-Denis) se sont prononcés, le 22-6, pour un projet réduisant l'urbanisation de leur ville (*Le Monde*, 26-6).

## RÉPUBLIQUE

– *Bibliographie*. D. Kelberg, *La Chanson française et les Pouvoirs publics*, PUAM, 1997 ; J.-Y. Faberon, « La protection juridique de la langue française », *RDJ*, 1997, p. 323.

– *Chr.* *RFDC*, 1997, p. 55.

V. *Constitution*. *Dyarchie*.

## RÉSOLUTIONS

– *Bibliographie*. Bernard Rullier, « L'application de l'article 88-4 de la Constitution », *RFDC*, n° 29, p. 131.

## RESPONSABILITÉ DU GOUVERNEMENT

– *Article 49, alinéa 1<sup>er</sup>*. Le Premier ministre a engagé la responsabilité du gouvernement sur sa déclaration de politique générale, le 19-6. Elle a été approuvée par 297 voix contre 252, sur 551 votants et 549 suffrages exprimés (p. 2878). Ont voté pour : 235 socialistes sur 250, y compris Laurent Fabius qui présidait, comme Louis Mermaz en 1981 (15 n'ont pas pris part au vote : les 13 membres du gouvernement ainsi que G. Frèche et F. Hammel), 33 communistes sur 36 (M. Gremetz s'est abstenu et les 2 membres du gouvernement n'ont pas pris part au vote), 29 Radical, Citoyen et Vert sur 33 (les 4 membres du gouvernement n'ont pas pris part au vote). Ont voté contre : 138 RPR sur 140 (F. Marlin et J. Marsaudon), 112 UDF sur 113 (P. Clément, qui a déclaré avoir voulu voter contre), et 2 NI (D. Caillaud et P. de Villiers, tandis que A. Marie-Jeanne s'abstenait et que J.-M. Le Chevallier et A. Thien Ah Koon ne prenaient pas part au vote).

199

## SÉANCE

– *Bibliographie*. Connaissance de l'Assemblée, *La Séance publique*, Assemblée nationale, 1997.

## SÉNAT

– *Composition*. A la suite des élections législatives, 4 sénateurs ont été élus députés : M<sup>me</sup> Fraysse-Cazalis (Hauts-de-Seine) (C), MM. Billard (Val-de-Marne) (C), Rouquet (Val-de-Marne) (S) et Leyzour (Côtes-d'Armor) (C),

respectivement dans les 4<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> circonscriptions des départements représentés.

L'élection de M. Rouquet ayant fait l'objet d'une contestation, celui-ci ne pourra pas participer aux travaux du Sénat, jusqu'à la décision du Conseil constitutionnel (art. LO 137 du Code électoral). Tandis que les deux premiers étaient remplacés, ayant été élus au Palais du Luxembourg, à la représentation proportionnelle (art. LO 179 et LO 325 du Code électoral), le siège de M. Leyzour est devenu vacant, le département des Côtes-d'Armor relevant du scrutin majoritaire (art. LO 322 du Code électoral).

3 sénateurs ont été nommés membres du gouvernement : M. Richard (Val-d'Oise) (S), ministre de la Défense, M. Masseret (Moselle) (S), secrétaire d'État aux Anciens combattants (décrets du 4-6, p. 9121), et M<sup>me</sup> Demessine (Nord) (C), secrétaire d'État au Tourisme, laquelle a démissionné le 19-6 (p. 9636).

– *Composition (suite)*. 3 sénateurs, anciens suppléants de ministres, ont démissionné, le 30-6 : MM. Dessaigne (Mayenne) (UC), Vial (Savoie) (RPR) et Robert (Vienne) (UC) (p. 10061).

– *En quête de rôle*. La Haute Assemblée occupe dorénavant une place inédite au sein de la cohabitation. Après avoir rendu une visite de courtoisie au Premier ministre, le 9-6, le président René Monory a déclaré à Europe 1, le 12, à l'ouverture de la législature : « Le Sénat est une institution républicaine [...]. Nous ne ferons pas une obstruction systématique et idiote, nous ne ferons pas non plus une approbation systématique [...]. Le Sénat ne sera pas un instrument de combat systématique, mais

un instrument d'éclairage », pour les Français (*Le Figaro*, 13-6).

– *Lecture d'une déclaration de politique générale du gouvernement*. M<sup>me</sup> Aubry s'est adressée à la Haute Assemblée, le 19-6 (p. 2029), de manière concomitante au Premier ministre devant les députés. Acte en a été donné (p. 2037).

#### V. Parlement. Session.

#### SESSION

– *Continuité de la représentation nationale*. Au cours de la période allant de la dissolution de l'Assemblée nationale, le 21-4, à l'ouverture de la XI<sup>e</sup> législature, le 12-6, le Sénat a continué à exercer sa fonction de contrôle (cette *Chronique*, n<sup>o</sup> 82, p. 201). D'une manière plus soutenue que par le passé, les commissions permanentes ont siégé à 21 reprises (dont 7 pour celles des finances), la mission commune sur l'entrée dans la société de l'information 1 fois, et les groupes de travail 5 fois : soit au total 27 réunions d'une durée de 49 heures et 5 minutes. Il a été procédé à 26 auditions dont celles de 2 ministres (MM. Godfrain et Vasseur) et 16 rapports ont été adoptés (*BIRS*, 666, p. 187).

– *Fin de session*. Conformément à l'art. 12 al. 3 C, l'Assemblée s'est réunie le deuxième jeudi suivant son élection, soit le 12-6 ; cette réunion intervenant alors que la session était en cours et que la durée minimale de 15 jours se trouvait comprise dans la période restant à courir avant la fin de la session, la clôture a été constatée le 1<sup>er</sup>-7, à la différence de ce qui s'était passé en 1988, où la session avait été prolongée jusqu'au 7 pour res-

pecter la règle des 15 jours (cette *Chronique*, n° 48, p. 190). Au total, la nouvelle Assemblée n'a tenu que cinq séances depuis sa réunion, dont une exceptionnellement le vendredi 13, et elle a interrompu ses travaux le mercredi 25 (p. 2912).

#### V. Sénat.

#### SONDAGES

– *La loi contestée*. Plusieurs journaux ayant publié les résultats d'enquêtes d'opinion concernant les intentions de vote aux élections législatives, en dépit

de l'interdiction légale, durant la semaine précédant le scrutin, la commission des sondages a demandé au ministère de la Justice d'engager des poursuites contre les contrevenants à la loi 77-808 du 19-7-1977 (*Le Monde*, 25/26-5). L'application de l'interdiction se révèle de plus en plus malaisée, compte tenu du fait qu'elle ne peut concerner les journaux étrangers en vente en France, que la chaîne de télévision CNN est accessible et que le réseau Internet échappe lui aussi à la censure nationale (v. à ce sujet *France-Soir* du 31-5).

#### V. Élections.